

Fonds de démarrage et de relève d'entreprises

Objectif :

Appuyer le transfert et le démarrage d'entreprises en augmentant leur équité à un niveau acceptable pour les sociétés de capital de risque reconnues (SCR) au Québec.

Clientèles visées :

- Entreprise qui rencontre les critères de base normalement exigés par les SCR;
- Exclusions: la vente, l'achat ou la location d'immeubles, le commerce de gros et de détail.

Projets admissibles :

- Démarrage ou transfert d'une entreprise;
- Investissement du promoteur : minimum de 100 000 \$;
- Investissement d'une SCR : minimum de 200 000 \$.

Aide financière :

Jusqu'à 500 000 \$ sous forme de débentures et/ou de capital-actions sans rendement exigible pendant 5 ans.

Organisme ressource :

